

*Brevets—Loi*

qu'on utilise la connaissance dans l'intérêt commun, et pas simplement au profit de quelques-uns.

**Des voix:** Bravo!

**M. Manly:** Je tiens à rappeler à la Chambre qu'aucun droit à la propriété, qu'elle soit intellectuelle ou non, n'est absolu. Cet été, à mon retour en Colombie-Britannique, je me suis aperçu que le ministère de la Voirie avait planté des jalons sur ma propriété, en prévision de la construction possible d'une route. Les droits à la propriété ne tiennent plus lorsque l'intérêt public est en jeu.

C'est également vrai en matière de propriété intellectuelle. Il est vraiment nécessaire que le gouvernement exerce un certain contrôle dans ce domaine. Ainsi, la recherche effectuée par la société *Imperial Oil* du Canada n'appartient pas à cette entreprise, mais à la société mère. On peut se servir de la notion de propriété intellectuelle, afin de justifier que ce soient les sièges sociaux de multinationales aux États-Unis ou ailleurs qui tirent profit des recherches effectuées au Canada.

Quelles sont les règles de la propriété intellectuelle dans le cas des médicaments? La Loi actuelle elle-même reconnaît qu'il y a certaines limites; elle stipule une période de protection de deux ans. Dans son projet de loi, le gouvernement propose une période de dix ans et il reconnaît ainsi lui-même qu'il y a certaines limites à la notion des droits à la propriété intellectuelle. Il faut établir très clairement ces limites, et ce, dans l'intérêt des Canadiens. Les multinationales connaissent les règlements en vigueur depuis 1969. Elles se sont préparées à accéder au marché canadien en les respectant et elles ont pu faire des profits en s'y soumettant. A mon avis, la justification des droits de propriété ne résistera pas . . .

**Le président suppléant (M. Paproski):** J'ai le regret d'informer le député que son temps de parole est largement écoulé.

Y a-t-il des questions et des commentaires?

**M. Greenaway:** Monsieur le Président, avant la pause, le député nous a gratifiés d'une litanie sur le gouvernement actuel, ses réalisations et ses échecs. Il nous a entre autres déclaré que nous avions liquidé le Programme énergétique national. Je voudrais savoir si, en tant que député de l'Ouest, le député ou son parti était en faveur du PEN?

**M. Manly:** Le député connaît très bien la position de notre parti à propos du Programme énergétique national. Nous en appuyons certains aspects et nous opposons à d'autres. La partie que le gouvernement a supprimée et qui m'intéresse plus particulièrement portait sur les dispositions de rétroparticipation en vertu desquelles les Canadiens ont financé des activités de prospection et de forage grâce à leurs impôts.

Dans ces conditions, nous estimons que les Canadiens, par l'intermédiaire de leur gouvernement, devraient avoir droit à une certaine partie des ressources découvertes à la suite de

cette prospection. Le gouvernement a supprimé cette disposition, ce qui constitue un autre exemple de capitulation devant les États-Unis qui n'était pas dans l'intérêt des Canadiens. Je suis certain que le député en conviendra avec moi.

**M. Greenaway:** Non, je ne suis pas d'accord avec vous. Je me demandais si vous considérez que cette raison justifiait la liquidation de tout le programme.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Les députés voudront bien avoir l'obligeance de poser leurs questions et de faire leurs observations par l'entremise de la présidence.

**M. Manly:** Je vous remercie, monsieur le Président. Je vais m'y efforcer. En ce qui nous concerne, la disposition de rétroparticipation constituait certes l'un des éléments les plus importants du Programme énergétique national.

Je concéderai au député que le gouvernement libéral précédent avait déjà affaibli son propre programme énergétique national en ne prévoyant pas une réglementation sévère en matière de participation canadienne qui nous aurait rendu ce programme acceptable à 100 p. 100 de ce côté-ci. Mais le gouvernement actuel a commis une très grave erreur en supprimant la disposition de rétroparticipation.

**M. Murphy:** Monsieur le Président, le député de notre caucus qui a pris la parole tout à l'heure a fort bien expliqué pourquoi il s'opposait au projet de loi que l'on veut faire avaler de force aux Canadiens et qui fait vraiment du tort à ceux surtout à qui les médicaments coûtent déjà fort cher. Ce projet de loi fera augmenter le coût des médicaments, surtout pour les personnes âgées. Le député avait encore une ou deux remarques à faire. Peut-il terminer son discours et expliquer exactement pourquoi il s'oppose à ce projet de loi.

**M. Manly:** Monsieur le Président, le gouvernement a avancé deux autres arguments pour défendre son projet de loi. Il a d'abord dit qu'il y aurait un comité d'examen pour surveiller les prix. Le gouvernement déclare que même si les prix augmentent, il y a toujours le comité d'examen des prix. Tous les députés, y compris ceux d'en face connaissent l'attitude du gouvernement à l'égard des mécanismes semblables à ce comité d'examen des prix. Ils le considèrent comme un parfait exemple de réglementation inutile. Nous avons vu le gouvernement actuel parcourir le pays durant la dernière campagne électorale en promettant qu'il allait déréglementer. Il présente un projet de loi pour déréglementer tout le domaine des transports. Peut-on croire qu'il mettra sur pied un comité d'examen des prix vraiment énergétique qui pourra contrôler les compagnies pharmaceutiques et leur dire que leurs prix sont trop élevés et qu'elles vont devoir les réduire. Ce n'est pas la manière du gouvernement actuel. Il ne croit pas en ce genre de réglementation. Il préfère déréglementer et laisser le marché décider.